

le ministre des Affaires étrangères soudanais est venu en visite officielle au Canada en mai 2003 dans le cadre du processus de paix. Depuis 2002, le Canada a également fourni plus de 6,7 millions de dollars pour soutenir les processus de réconciliation, les tribunaux et l'appareil judiciaire en Sierra Leone et au Rwanda. Il a aussi affecté plus de 17 millions de dollars à la consolidation de la paix par le désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion des anciens combattants, grâce à des initiatives communautaires auxquelles participent les femmes et les enfants, et à des activités connexes pour protéger les enfants au Burundi, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Nigéria, en Ouganda, en République démocratique du Congo, en Sierra Leone, en Somalie et au Soudan. Le Canada continue également de soutenir tout effort destiné à renforcer les capacités africaines en ce qui concerne la protection physique et juridique des civils dans les conflits armés, y compris par la mise sur pied en Guinée, avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, d'un projet pilote visant à renforcer la sécurité dans les camps de réfugiés.

- Le Canada a continué de montrer l'exemple en s'attaquant au problème des mines antipersonnel en Afrique, qui est le continent le plus touché. En 2002, le Canada a fourni plus de 3,3 millions de dollars pour des initiatives de déminage, d'information sur les risques que représentent les mines et de destruction des stocks en Angola, en Érythrée, en Éthiopie, en Guinée-Bissau, en Mauritanie, au Mozambique, en Ouganda, en République démocratique du Congo, au Soudan, au Tchad et en Tunisie. Le budget de février 2003 alloue 72 millions de dollars sur les cinq prochaines années à la reconstitution du Fonds canadien contre les mines terrestres en Afrique et ailleurs. Le Canada a également montré l'exemple au sein du groupe des ambassadeurs du G8 pour l'action contre les mines qui a convenu de soutenir davantage les activités antimines menées en Afrique. Le Canada encourage également d'autres donateurs, y compris les institutions financières internationales et les institutions multilatérales de développement, à contribuer davantage financièrement à l'action antimines en Afrique et à inscrire celle-ci dans leurs stratégies pour les pays africains où les mines constituent un obstacle au développement.
- Le Canada applique pleinement les lignes directrices sur les pratiques exemplaires en matière de transfert d'armes légères, adoptées en décembre 2002 par les pays membres des Arrangements de Wassenaar, une tribune gouvernementale d'envergure internationale où sont examinées des questions relatives aux armes conventionnelles. Le Canada, qui continuera d'insister sur l'application et le renforcement des mécanismes multilatéraux pertinents, a encouragé la société civile africaine à participer à la création de centres de liaison nationaux pour mettre en œuvre la Déclaration de Nairobi sur la prolifération des armes légères et de petit calibre jugées illégales dans la région des Grands Lacs et de la Corne de l'Afrique.